



Projet pédagogique

Année scolaire 2024/2025

Périscolaire Récréa 'Gray



SOMMAIRE

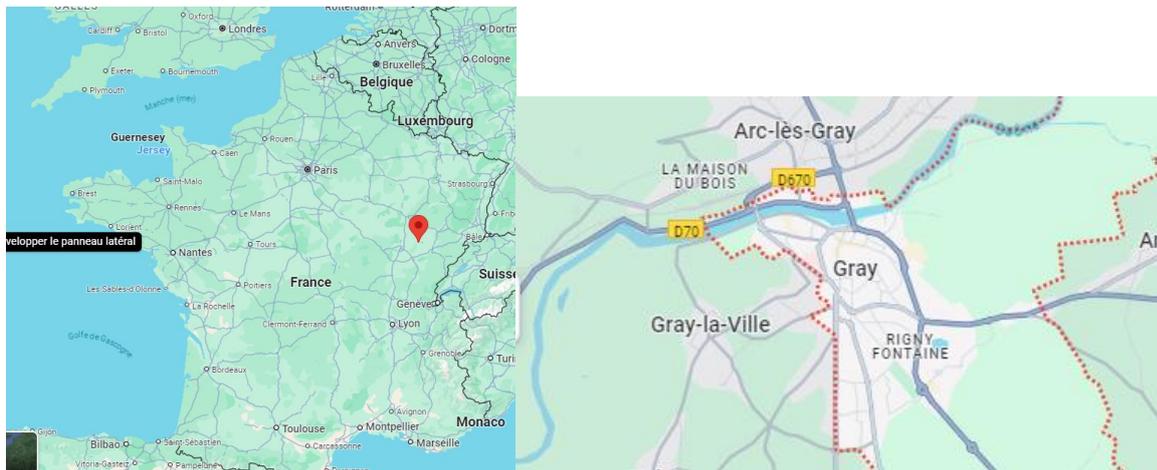
- 1- Présentation de la structure
 - A- Situation géographique
 - B- Locaux
 - C- Accès à l'accueil
 - D- Âges et nombre du public
 - E- L'équipe
- 2- Les Valeurs éducatives
 - A- Les objectifs éducatifs
 - B- Les objectifs pédagogiques
 - C- L'évaluation
- 3- Le fonctionnement
 - A- La restauration scolaire
 - B- Les activités
 - C- Les enfants
 - D- La sécurité
 - E- Les relations
 - F- Journée types
 - G- L'hygiène
- 4- Les partenaires
- 5- Charte de la laïcité

1- PRESENTATION DE LA STRUCTURE

A- SITUATION GEOGRAPHIQUE

La structure fait partie du service petite enfance de la ville de Gray.

Gray est une commune française située dans le département de la Haute-Saône. La ville compte environ 5500 habitants.



La ville de Gray est un territoire rural. La ville compte 3 écoles maternelles dont 2 publiques et 1 école privée. On dénombre également 3 écoles primaires dont 2 publiques et 1 privée. La ville se situe en région Bourgogne-Franche-Comté, elle bénéficie d'une position centrale par rapport à Besançon, Dijon, Langres et Vesoul.

La ville est riche d'une centaine d'associations culturelles, sportives etc. La communauté de Communes Val de Gray dont la ville de Gray fait partie a signé en partenariat avec la Caisse d'allocations Familiales de Hautes – Saône et l'éducation nationale un dispositif : Le projet éducatif territorial (PET).

Voici les axes essentiels :

- Encourager la participation active des familles
- Créer une dynamique de projets entre les acteurs éducatifs
- Renforcer les collaborations entre les Accueils Collectifs de Mineurs
- Répondre à de nouveau besoin tout en consolidant les espaces d'inclusion.

Organigramme de la ville de Gray (Récréa'Gray)

Maire de Gray	Monsieur LAURENCOT Christophe
Adjointe à l'enfance	Madame VASSILEV Monika
Directeur Général des services	Monsieur ROYER Guillaume

Directrice Récréa 'Gray

Madame VIVES Léa

Nous pouvons accéder et échanger avec tous les autres services de la ville si besoin.

B- LOCAUX

L'accueil périscolaire Récréa 'Gray se déroule dans deux bâtiments.

Le premier bâtiment central se situe dans les locaux de la maison pour tous situé au 19 rue Victor Hugo 70100 Gray. Les enfants de 6 à 17 ans y sont accueillis.

Le second bâtiment " l'annexe " qui est collé au premier est situé rue des champs. Les enfants de 2 à 6 ans y sont accueillis.

Les deux bâtiments donnent accès sur un grand parc herboré avec une zone de jeux pour les enfants.

Le bureau de direction se trouve dans le bâtiment central.

Le bâtiment des plus de 6 ans comprend :

- Deux salles d'animations
- Des toilettes
- Un bureau d'agent d'accueil
- Une plonge
- Un office
- Une salle de restauration
- Un bureau de direction
- Des caves utilisées lors du mauvais temps.
- Un local de stockage
- Une infirmerie
- Un hall d'entrée



Toilettes



Salle de restauration



Salle d'animation



Office

Victor Hugo 70100 GRAY ay@ville-gray.fr



Salle d'accueil



Plonge

L'annexe dispose :

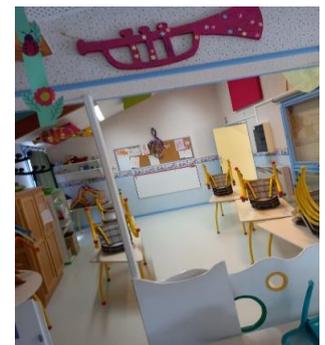
- D'une cuisine
- D'une salle de restauration
- De toilettes
- D'une salle d'animation
- D'une salle d'accueil
- D'un hall d'entrée
- D'un bureau d'animation
- D'une salle de sieste
- D'une salle de temps calme
- D'une cour sécurisée
- D'un local de rangement extérieur

Salle d'animation

Dortoir

Toilettes

Salle d'accueil



C- ACCES A L'ACCUEIL

Selon le règlement de fonctionnement de la structure, la famille devra remplir et retourner à la directrice de la structure un dossier d'inscription.

Les enfants de 2 à 17 ans scolarisés sur la commune seront accueillis sur le périscolaire, la restauration et les transports.

La structure propose différents accueils :

- Accueils périscolaires
- Restauration scolaire
- Transports dans la ville
- Mercredis

Horaires des accueils périscolaires :

- Le matin de 7h00 à 8h30
- La pause méridienne de 11h30 à 13h30
- Le soir de 16h30 à 18h30
- Mercredis de 7h00 à 18h30

Sur la ville de Gray il y a deux groupes scolaires.

Le premier, ST EXUPERY (de petite section à Cm2) qui se situe vers la Mairie et le deuxième, Jeanne BARRET (de la toute petite section au Cm2) qui se situe sur le quartier des Capucins.

Récréa 'Gray a la charge de la restauration scolaire pour les deux groupes scolaires. Cependant l'accueil du matin et du soir se réalise uniquement pour le groupe ST EXUPERY. Concernant le groupe Jeanne BARRET, un accueil matin et soir est mis en place par le centre social Cap'Gray Animation.

Cette décision est prise entre tous les acteurs éducatifs pour réduire le temps de trajet entre l'école et les structures.

Deux trajets de bus sont mis en place pour permettre aux enfants habitant à Gray de se rendre à l'école. Nous comptons une dizaine d'arrêts dans la ville. Il s'agit d'un dispositif payant pour les familles.



D- AGE ET NOMBRE DU PUBLIC

L'accueil reçoit les enfants scolarisés sur la commune jusqu'à 17 ans.

La moyenne des enfants le matin est de 25, de 60 pour le soir et de 130 le midi pour le site Récréa 'Gray.

Le mercredi, nous pouvons accueillir 30 enfants en moins de 6 ans et 36 enfants en plus de 6 ans.

Pour la restauration du midi sur le collège Romé de l'Isle, nous pouvons accueillir 28 enfants moins de 6 ans et 36 enfants plus de 6 ans.

E- L'EQUIPE

L'équipe de Récréa 'Gray compte 13 personnes.

NOM	Prénom	Poste	Diplômes
VIVES	Léa	Directrice de la structure	BAFA/BPJEPS/SST
CHAVECA	Julie	Adjointe/Responsable du site de la restauration Collège Romé de l'Isle.	BPJEPS
MAHMOUDI	Audrey	Animatrice coordinatrice 6/12 ans	BAFA/ SST
PARRET	Lucie	Animatrice 6/12 ans	CAP PE /SST
LEGRAND	Nina	Animatrice 6/12 ans + Référente handicap	BAFA / SST
RICHARD	Alice	Animatrice 6/12 ans	CAP PE
BOBERT	Elodie	Animatrice Coordinatrice 3/6 ans	BAFA/ CAP PE SST
HELMER	Marie	Animatrice 3/6 ans	BAFA/CAP PE SST
HOUNTPAKIN	Fidélia	Animatrice 3/6 ans	En formation
ROBIN	Matthieu	Animateur 6/12 ans	En formation
BISTON	Dominique	Agent d'accueil	Non diplômé
TACLET	Sandrine	Maitresse de Maison	Non diplômé
GUENON	Bryan	Responsable secteur Jeunes	BPJEPS / BNSSA/SST

Rôles

- Directrice

Assure le bon fonctionnement de la structure, répond aux demandes des familles, fait le lien entre l'équipe et les supérieurs, gère les tâches administratives, guide et accompagne les animateurs, gère les stagiaires, gère les urgences des enfants, produit les plannings. S'occupe des projets et des évaluations. S'assure que la pédagogie envers les enfants est respectée, gère l'équipe et dirige les réunions. Valide les propositions d'animation.

Ses responsabilités

- ⇒ Assurer la sécurité physique, morale des enfants et de l'équipe
- ⇒ Assurer et préserver le rythme des enfants dans la gestion des temps d'activités
- ⇒ Assurer la bonne évolution de l'équipe d'encadrement par le suivi de terrain
- ⇒ Mettre en place un système d'évaluation du projet pédagogique

- Animateur

Il est sous la direction de la directrice de la structure

Est la référence immédiate et un repère pour chaque enfant. Etablir un dialogue continu avec eux, être à leur écoute, s'adapter à leurs besoins, leurs capacités.

Pas de démagogie pour être bien vu : attention de ne pas être le copain uniquement et ensuite, être complètement dépassé ! Guider l'enfant, mais ne pas être trop directif. Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui.

Donner l'exemple. Sensibiliser les jeunes à la propreté, au gaspillage à éviter et au rangement contribue à une meilleure qualité du service que le personnel technique doit assurer. L'animateur doit être maître de son activité : s'expliquer clairement, adapter l'activité au public, prodiguer des conseils ; l'enfant doit pouvoir mener l'activité comme il l'entend, en respectant les règles définies.

L'animateur doit assurer la sécurité de l'enfant, le bien-être et l'hygiène.

- La maitresse de Maison

La maitresse de maison s'occupe du bien-être des usagers de la structure. Elle traite les problèmes de travaux dans la structure, la gestion des stocks, l'entretien des locaux. Elle assure le service et la plonge concernant la restauration scolaire.

- L'agent d'accueil

L'agent d'accueil reçoit les familles et le public, oriente les personnes. Répond aux communications téléphoniques et aux courriers. Commande les repas et gère les affichages ainsi que l'archivage.

- L'assistant sanitaire

Il doit :

- S'assurer de la remise pour chaque mineur des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant des certificats médicaux.
- Informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence d'éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments.
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermant à clé, sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à disposition de l'enfant.
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés au mineur et notamment les traitements médicamenteux [L. 3111-1](#)
- Tenir à jour les trousse de premiers soins (remplacement des produits quand la trousse est utilisée et vérification avant chaque début de séjour que les produits ne sont pas périmés).
-

Bilans et réunions

Des bilans pourront être prévues pendant les vacances, des réunions et temps de préparations seront prévues tous les après-midis de la semaine.

Le téléphone

Les communications téléphoniques ne sont pas tolérées en dehors des pauses des animateurs. En cas d'extrême urgence, des temps seront aménagés. Cependant les animateurs doivent rester joignable auprès de la direction pour l'échange d'informations.

La pause

Les animateurs auront le droit à une pause de 20 minutes s'il y a 6 heures de travail consécutif. Il est interdit de prendre sa pause avec un autre animateur.

2-LES VALEURS EDUCATIVES

A- LE PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE GRAY

Favoriser l'autonomie

L'autonomie, c'est à la fois la capacité et le droit de se gouverner seul. Pour un enfant, c'est donc la possibilité d'expérimenter, d'acquérir des compétences, des connaissances, pour comprendre et pouvoir agir seul, de manière réfléchi sur lui-même ou sur un milieu. L'autonomie se construit petit à petit, à son rythme : elle est à la fois une prise d'initiative et une socialisation (respect de l'autre, prise en compte des contraintes de la vie collective).

- Que l'enfant, le jeune puisse construire son rapport au monde dans des actions et des expérimentations. Il s'agit donc pour lui d'exprimer ses choix, de choisir, d'agir, de pratiquer, afin de lui permettre de faire sa propre expérience.
- Que l'enfant, le jeune puisse, dans un cadre prédéterminé par les professionnels, avoir accès à des espaces et temps qui facilitent les prises d'initiatives et de responsabilités.
- Que l'enfant, le jeune puisse, dans le cadre de l'apprentissage à la vie sociale, se confronter aux autres pour construire et renforcer progressivement ses propres opinions et ses propres goûts.
- Que l'enfant, le jeune puisse se sentir encouragé à exprimer ses désirs et ses besoins, à se poser des questions, à se remettre en cause, à se sentir libre et ce pour s'ouvrir au monde et assumer ses choix.

Développer la notion de respect de son environnement

Consciente de sa responsabilité envers les générations futures, la commune de Gray est engagée, depuis maintenant plusieurs années, dans une démarche de développement durable, qui associe l'ensemble des acteurs locaux. Notre politique sur cette question se traduit auprès des publics par des actions d'éducation à l'environnement et le développement d'activités en contact direct avec l'environnement qui les entoure. L'éducation à l'environnement, dit-on à juste titre, ne peut se réduire aux connaissances.

Favoriser l'épanouissement de l'enfant

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins, que ceux-ci soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle. La construction de chaque enfant et jeune se fonde également sur la notion de sécurité affective et

morale, ce qui suppose la mise en place de repères stables (temps, relations et lieux) et l'appropriation de limites (droits et devoirs, règles établies ou négociées et formalisées). Pour que l'enfant s'affirme, il doit être encouragé à s'exprimer à partir de modes d'expression variées (orale, motrice, sportive, artistique) donner son avis, se positionner. Cela suppose que son point de vue soit toujours pris en compte et suivi d'une réponse adaptée de la part des adultes dans un souci d'accompagnement individualisé. Cet accompagnement est indispensable pour permettre à tout individu de prendre part à la vie collective.

Favoriser la tolérance et la solidarité :

Dans une dimension sociale, l'autonomie implique par ailleurs que chacun accorde à autrui la possibilité de penser différemment, en reconnaissant les différences comme une source d'enrichissement personnel. L'enfant et le jeune doivent pour cela être à l'écoute des opinions diverses. Il s'agit pour l'enfant et le jeune d'apprendre à respecter une chose avec laquelle il n'est pas d'accord, à reconnaître la liberté d'autrui, à et faire découvrir/partager la sienne en termes de paroles et de comportements tout en s'appropriant les limites inhérentes au respect de l'autre et au fonctionnement de la vie en collectivité, condition indispensable pour que l'enfant ou le jeune s'inscrivent réellement dans le groupe.

Au travers de ses expériences collectives, l'enfant et le jeune doivent pouvoir développer un esprit de solidarité dans des situations diversifiées. Cela suppose : échanger, partager, construire et faire avec les autres. Cette coopération doit donner l'occasion de s'aider, s'entraider, prendre appui sur les compétences des uns et des autres.

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et communiquer.

La citoyenneté :

Tous les êtres humains sont égaux en dignité, ceci quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine, leur conviction, leur culture, leur situation sociale. Il est essentiel d'accorder à chacun la même dignité en respectant son unicité et ses différences. Les enfants et les jeunes, en collectivité, évoluent ensemble dans un même lieu de vie et souvent pour plusieurs années. Là, apparaît la part nécessaire d'individualité à conserver dans le processus de socialisation. Cela ne signifie pas qu'elle se fait dans l'ignorance de l'autre mais dans le respect, dans la relation et dans l'échange.

B- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

Concernant le groupe des 2/6 Ans

Groupe 2 à 6 ans			
Objectifs Généraux	Développer l'autonomie	Favoriser l'imaginaire et l'épanouissement de l'enfant	Accès à la culture et à l'environnement
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer - Découverte et favoriser les échanges - Vivre ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> - Manipuler différentes matières - Développer la motricité fine - Appréhender différentes techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à l'environnement - Découverte des arts manuels, visuels et sonores
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - L'éveil des sens - Formuler ses choix - Laisser libre cours à son imagination - Mettre des mots sur ses émotions - Participer aux tâches de la vie quotidienne - Rencontre avec d'autres acteurs culturels - Partage de matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire que l'enfant s'approprie les lieux de la structure en décorant les murs etc... - Utiliser différents matériaux pour les activités. - Mise en place de spectacle - Rencontres avec des professionnels - Jeux d'expressions sur scène 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation avec des ateliers innovant - Création d'œuvre, comprendre, partager, découvrir. - Jeux de rythme, d'éveil. - Création d'œuvre avec du matériel recyclé. - Réalisation d'expositions - Partage avec les familles

Les besoins du public :

- Besoin de jouer
- Besoin d'un accueil personnalisé. La séparation avec la famille est souvent compliquée, l'enfant a besoin d'être rassuré.
- Besoin d'être écouté, valorisé, respecté dans un environnement adapté aux normes
- Besoin de s'exprimer et de communiquer
- Notion de propreté grâce aux tâches de la vie quotidienne ou le passage aux toilettes, se laver les mains

Besoin du respect du rythme de l'enfant, avec des temps de sieste, de repos, des activités en fonction de leurs capacités. Besoins de sécurité affectives, morale et physique

Le projet d'activité : Le thème : L'art dans tous les sens !

Sur cette année, 5 périodes sont différenciés pour permettre aux enfants des découvertes diversifiées.

- ⇒ L'art musical
- ⇒ L'art visuel
- ⇒ L'art de la littérature
- ⇒ L'art culturel
- ⇒ L'art du spectacle vivant

Ce thème riche permettra aux enfants des découvertes multiples et au développement intellectuel et affectif. Chaque enfant pourra s'exprimer.

Chaque activité pourra être présentée en individuelle ou en collectifs. A cet âge l'enfant a besoin de toucher, coller, dessiner, ce qui permettra de développer leur imagination.

Les activités autour du spectacle permettront à l'enfant de développer l'estime de soi, la confiance et l'oral. Les animateurs devront accompagner les enfants autour de ce thème et objectifs.

	Groupe 6 à 12 ans	
Objectifs Généraux	Objectif opérationnel	Moyens
Favoriser le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des règles communes et un fonctionnement commun - Accueillir le public en fonction des besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> - En début d'année, faire les règles avec les enfants. - Faire des règles visuelles avec les enfants - Faire un règlement intérieur de la structure - Rédiger le projet pédagogique - Réunions d'équipe pour avoir une cohérence sur le fonctionnement de la structure. - Avoir une écoute active et bienveillante - Mettre en place des projets pour valoriser

	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre les échanges avec les familles et sur un point culturel - Faire que l'enfant soit acteur de la structure 	<p>l'estime de soi et la différence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des projets en lien avec le handicap - Mettre en place des projets d'accueils individualisés - Accueillir sans préjugés tous les enfants - Faire des transmissions aux familles avec qualité - Multiplier les canaux d'informations <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les échanges sur le territoire - Mener des temps d'activités avec les maisons de retraites, CCAS pour faire de l'intergénérationnel - Aborder des sujets autour de la mixité et l'égalité <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilisé l'enfant en l'incluant dans les jeux collectifs, en faisant participer l'enfant aux tâches de la vie quotidienne
Favoriser l'expression	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des temps d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des bilans après chaque journée - Les enfants pourront avoir des moments individuels s'ils veulent parler à un animateur - Mélanger les groupes d'âges sur le matin et le soir pour des moments de partages

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des activités autour de l'expressions artistique - Valoriser la liberté d'expression 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication +++ dans l'équipe d'animation - Organiser des tableaux d'humeur de météo etc... - Mettre en place des débats - Mettre en place des jeux de rôles, ateliers théâtre, danse, chants, grand jeu. - Faire des partenariats avec les associations du territoires (gymnastiques, danse etc.) - Proposer des activités innovantes et diversifiées - Les animateurs seront force de propositions. - Mettre en place des boites à idées - Un mur d'expression - Laisser l'enfant choisir son activité - Mettre en place des temps de jeux libres - Aménager les locaux pour que l'enfant soit libre de jouer. -
Développer l'éco-citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le gaspillage et les déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de poubelles dans la structure avec pictogramme



	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des activités de découvertes sur la nature et l'environnement	<ul style="list-style-type: none">- Des activités avec des objets de récupération- Visite de lieux de tri- Partenariat avec Sytevom- Sensibilisation sur penser à éteindre les lumières, fermer les portes etc...- Prendre soin lors des achats alimentaires- Réduire les déchets, acheter du réutilisable- Acheter dans les commerces de proximité pour limiter les rejets de CO2 - Réalisation de journée à thèmes- Proposer des sorties pédagogiques sur la nature- Proposer des séjours- Faire des jeux autour du tri- Faire appel aux associations ou structures locale pour monter des projets
--	---	---

Besoins des enfants



ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)



ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits »

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

Pour le groupe des 6/12 ans le thème sera le vivre ensemble. L'équipe d'animation mettra en place des activités variées en lien avec le thème.

Le groupe d'enfant participera également à la recherche et conception des activités. Nous souhaitons les rendre acteurs du fonctionnement de la structure.

C- EVALUATION

Sur cette année, toutes les activités seront en lien avec les objectifs éducatifs et pédagogiques. Pour permettre aux enfants des découvertes diversifiées.

Chaque activité pourra être présentée en individuelle ou en collectifs.

Au cours de l'année, seront organisées des réunions de régulation afin d'effectuer des petits bilans. Ces bilans ont pour but d'effectuer des changements de fonctionnement si cela s'avère nécessaire. Des outils ont été mis en place permettant d'évaluer notre prestation à différents niveaux. Quantitatifs : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées. Qualitatifs : évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie. Des fiches d'auto-évaluation et d'évaluation pour l'équipe d'animation et pour les stagiaires.

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés dans la fiche d'activité sont atteints et ainsi de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs et au thème. A la fin de chaque activité les animateurs font un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti.

Les parents ont un regard consultant par rapport à notre travail, ils nous renvoient la vision du centre de loisirs que leurs enfants ont. Les échanges avec les parents sur la vie du centre sont importants et nous permettent de nous améliorer. Les discussions que l'on entretient sont toujours bénéfiques et profitent à l'épanouissement de l'enfant. Le but étant d'établir une relation de confiance. Cet échange permet aux parents d'être informés sur les attitudes de leurs enfants.

3-LE FONCTIONNEMENT

A- LA RESTAURATION SCOLAIRE

Deux sites de Restauration scolaire sont mis en place.

Le premier à Récréa 'Gray pour le groupe scolaire St Exupéry

Les repas sont livrés par le foyer AFSAM en livraison chaudes La maitresse de maison a pour rôle de réception les repas, de préparer ses derniers au service et de respecter les protocoles d'hygiène et de prise de températures.

Le repas est un moment qui peut être stressant pour certains enfants. Il est donc interdit de forcer un enfant à manger. L'animateur incite à goûter l'aliment. L'enfant choisi sa table en fonction de ses amis.

Avant et après le repas, les enfants passeront aux toilettes et se laveront les mains.

Les animateurs et la maîtresse de maison ont un rôle à jouer, tenue correcte, ne pas gaspiller la nourriture, parler à voix basse...

Le repas se réalise en service à table. C'est-à-dire que les animateurs déposent les plats directement sur les tables, ce qui permet à l'enfant de se servir seul et d'acquiescer de l'autonomie. Les animateurs resteront vigilants et sensibiliseront les enfants aux quantités et gaspillage alimentaire.

Les enfants auront une entrée, un plat avec toujours viande ou poisson et légume ou féculent.

Le pain sera également distribué aux enfants depuis le début du repas.

Les maternelles bénéficient d'un service à l'assiette et d'un accompagnement pédagogique de l'équipe qui les sensibilise à l'équilibre et à la curiosité alimentaire. Afin de respecter le rythme des 2/6 ans, les enfants retournent en car, au calme, dans leur école ou des activités leur sont proposées

Un enfant qui mange avec la cuillère, l'animateur devra l'accompagner dans l'utilisation de la fourchette sur l'année entière en fonction de ses besoins et de son rythme.

Lors de pique-nique sur les beaux jours, les mêmes règles seront appliquées.

Le deuxième site pour le groupe scolaire Jeanne BARRET qui se trouve dans le collège Rome de l'Isle en face de l'école.

Pendant le temps de repas, chaque animateur occupera un poste et le maintiendra afin de respecter l'organisation de la restauration des primaires :

- Surveillance dans l du collège.
- Surveillance dans la cour de l'école.
- Aide à l'hygiène des mains avant de passer à table.
- Aide au début de chaîne du self pour vérifier le contenu des plateaux et inciter sur le choix des entrées.
- Aide en fin de self pour vérifier le contenu des plateaux.
- Aide dans la salle de restauration : inciter à manger, respect, dialogue avec les enfants ...

- Surveillance pour les trajets entre l'école et le collège.
- Surveillance dans la cour de l'école avant de les rassembler par groupes pour les diverses activités.

Les repas sont cuisinés par le cuisinier du collège.

Afin de favoriser l'inclusion, les enfants de l'UEMA et des classes ULIS participent aux différentes activités et ont le même fonctionnement concernant la restauration scolaire. Certains enfants seront accompagnés d'éducateurs de l'IME de Gray.

Toute activité ne se mesure pas en fonction de son nombre (une accumulation importante n'est pas un gage de réussite). La façon de la conduire, la qualité relationnelle animateur / enfants et les conditions de déroulement en dépendent :

- L'apprentissage de la vie en collectivité, le respect des rythmes de vie des enfants doit être le souci permanent de l'Equipe d'Animation (équilibre temps forts / temps calmes, activités à l'extérieur / activités à l'intérieur),
- Mise en place d'activités répondant aux objectifs du projet pédagogique, suivi des activités existantes / lancement de nouvelles activités modernes et attrayantes.
- Assurer, animer et dynamiser les accueils.
- Gérer complètement son activité de la préparation, jusqu'au rangement.
- Éviter de développer l'individualisme, la perte d'autonomie chez l'enfant ainsi que l'assistanat et les comportements égoïstes.

Les goûters

Le temps du goûter est un temps convivial qui permet la découverte. Le goûter est fourni par notre prestataire l'Afsam et établi par une diététicienne. Il sera toujours composé d'un laitage et d'un fruit. Il se réalise en extérieur ou intérieur selon le temps.

Selon les thématiques du calendrier, les enfants pourront réaliser le goûter en atelier cuisine (Crêpes, beignets).

B- LES ACTIVITES

En anticipant la préparation matérielle, l'animateur peut réfléchir à la conduite même de l'activité devant le groupe. L'improvisation souvent génératrice de "temps morts" et laissant en général un goût d'inachevé, est déconseillée.

Les programmes seront envoyés par période par mail.



Les activités sportives

Ces pratiques favorisent, la socialisation, l'agilité, la coordination et l'adresse. Elles permettent donc tout le développement psychomoteur de l'enfant. Mais elles participent également à développer l'esprit d'équipe, l'équilibre mais aussi la confiance en soi et le bien-être.

Les activités créatives

Pour développer chez l'enfant le sens du toucher, la motricité fine, la création, la découverte de différents matériaux.

Les activités d'expression

Développer l'imagination, l'expression corporelle.

Faire découvrir les différentes formes d'expression artistique : arts plastiques, cinéma, livres, musique, danse, patrimoine.

Les activités autour de l'hygiène

A partir de 3 ans la notion d'hygiène peut être comprise et mise en application par l'enfant lui-même. Le rôle de l'animateur étant notamment de permettre à l'enfant, par le biais d'une activité de devenir autonome et de lui transmettre des connaissances.

Les activités inter centres

Favoriser l'échange, faire accepter les différences, créer du lien font partis des valeurs et des objectifs de Récréa 'Gray. Ces journées renforceront également le lien entre les professionnels.

Dans chaque accueil périscolaire du matériel sera à la disposition des enfants et des animateurs :

- Le matériel pédagogique nécessaire pour les activités manuelles (papier crépon, feutres, peinture, ciseaux, ballons...)
- Une ou plusieurs salles pour accueillir chaque tranche d'âges d'enfants.
- Le matériel médical nécessaire pour les sorties et dans le centre (trousse de secours...)

L'accueil périscolaire des mercredis dispose de 2 mini bus de 9 places. Il est aussi possible de réserver des grands bus pour les sorties ludiques hors de Gray.

C- LES ENFANTS

La sanction vis-à-vis des enfants

La punition est interdite à Récréa 'Gray, nous valorisons la sanction.

Toute punition collective doit être bannie, de même que tout sévices physique ou moral (humiliation, surnom, chantage).

En cas de grosse bêtise, la sanction doit être prise en accord avec la direction. La direction ne doit en aucun cas devenir une menace pour les enfants, cela ne servirait à rien et discréditerait toute autorité de l'animateur.

En cas de bêtise, la communication et la réparation doit être prioritaire.

Les cris

Crier après un enfant ou un groupe est interdit. Il ne permet pas de développer l'autorité de l'animateur, de plus entendre crier toute la journée n'assure pas un lieu sécurisant pour l'enfant.

L'objet personnel

Il est demandé aux enfants de ne pas amener d'objets personnels sur les structures. (MP3, jouets, consoles, téléphone portable...) En cas de vol ou dégradation le centre se décharge de toutes responsabilités.

Violences

Aucun comportement violent (verbal ou physique) n'est toléré au sein des accueils entre enfants-enfants, enfants-adultes et adultes-adulte. Tout enfant présentant un comportement violent risque d'être sanctionné. La sanction pourra aller de l'avertissement oral au renvoi temporaire ou définitif de l'enfant. Et tout adulte responsable de mauvais traitement envers un enfant risque des poursuites pénales.

D- LA SECURITE

Les animateurs ont à leurs dispositions des documents concernant la sécurité.

La pharmacie/Soin

Chaque groupe à accès à une trousse de secours qui doit être apporter à chaque déplacement. L'animateur doit noter dans le cahier d'infirmerie tous les soins prodigués aux enfants. La trousse à pharmacie doit être tous les mois mise à jour et vérifier par l'animateur référent. Si un traitement médical est en cours, l'ordonnance du médecin doit être fournie à l'équipe et la famille devra inscrire le nom de l'enfant sur les boites de médicaments.

Consommation interdite

Toutes consommation d'alcool ou de produits illicites est interdite sur le centre et en présence des enfants. Ainsi que la cigarette. Si un animateur ne respecte pas ces obligations, la direction prendra sur le champ des mesures disciplinaires.

Les sorties

A chaque sortie du centre l'animateur remplit la fiche de sortie, prend le classeur sanitaire et la liste des enfants inscrits.

Ils font l'appel avant le départ, avant le retour et assure le comptage durant la sortie. La sortie doit être préparée en amont (transport, sièges, pique-nique, sac, eau ect..)

Pour le transport, tout le monde doit être assis et attachés, animateurs compris.

- A la montée dans le bus, comme à la descente, un animateur se charge de compter les enfants et de vérifier que tout le monde est bien présent.
- Lorsque les enfants montent et descendent du bus, un animateur reste près des portes d'entrées afin de rattraper l'éventuel enfant qui voudrait aller en direction de la route.
- Avant que le bus démarre, les animateurs vérifient bien que tous les enfants aient leurs ceintures attachées, animateurs compris.
- Les enfants ayant mal au cœur seront placés à l'avant du bus.
- Dans un grand bus, les animateurs se répartissent aux points stratégiques, c'est-à-dire, au niveau des portes (à l'avant, au milieu, et à l'arrière). Les autres animateurs se répartissent en fonction des enfants.
- A l'arrivée, un animateur sort en dernier pour vérifier que les enfants n'oublient rien dans le bus (et pour vérifier qu'il n'y ait pas un enfant endormi à l'arrière).
- Si l'animateur conduit un minibus il devra respecter les règles en vigueur concernant la conduite de minibus en accueil collectif de mineurs.

Les parents

La direction s'assure que chaque parent, personne, ou famille est autorisée à venir chercher l'enfant. Les animateurs pourront demander une carte d'identité en cas de doute.

En cas d'accident

L'animateur doit rester maître de soi et éviter des cris ou attitudes qui vont paniquer le reste du groupe.

Les animateurs devront respecter les protocoles médicaux de la structure réalisé par la direction en lien avec le médecin référent de la structure.

En cas d'incendie ou d'intrusion

En début d'année nous effectuons un ou plusieurs exercices d'évacuation pour évaluer la réactivité de chacun afin de procéder au mieux et de corriger les erreurs éventuelles au cours de cette évacuation. En cas de risques extérieurs (feu ou autres), l'évacuation du centre est déclenchée par une alarme.

Dès que l'alerte est donnée :

- Rassembler les enfants autour du point de rassemblement dans le calme, les compter et faire l'appel.
- Ne pas vous préoccuper de vos effets personnels, ni de ceux des enfants.

Le guide file amène, « guide », tous les enfants, les animateurs et le personnel au point de rassemblement.

-Une personne référente devra faire le tour de la structure avec sécurité pour être sûr qu'il n'y a plus d'enfants dans la structure.

Concernant une intrusion dans la structure, les animateurs devront suivre le protocole de mise en sureté.

E- LES RELATIONS

Relation animateur / Parents

Le rôle de l'animateur est de faire des transmissions tous les soirs aux parents sur le déroulement de la vie quotidienne.

Tout évènement dépassant ce cadre doit en être référer à la directrice. Celle-ci informera les parents. Tout problèmes de comportement (violence ou comportement à risque) ou tout évènement qui touche à l'intégrité de l'enfant ou de la collectivité doit être signifié sur une fiche d'évènement indésirable. Ensuite la direction pourra mettre en place des actions.

L'attitude de l'animateur doit être accueillante, et favoriser la communication. Il est important de parler aux parents.

Relation adultes / enfants

Toute personne travaillant dans le centre ou ayant un contact avec les enfants doit avoir un comportement et une tenue respectueuse. Aucune humiliation ou non prise en compte de l'intégrité de l'enfant ne sera tolérée.



La communication

Les plannings d'activités ainsi que les feuilles de sorties doivent être à disposition de tous. L'équipe sera à disposition de tous pour communiquer des informations sur le centre. Des réunions sur les projets et évènements seront proposés aux parents.

F- JOURNEES TYPES

Journée Type périscolaire Mercredis

<p>7h00 à 8h45</p>	<p>Les enfants sont accueillis par les animateurs puis dirigés pour poser leurs affaires. Les animateurs prendront en compte les informations spécifiques données par les parents. Les animateurs pointeront les enfants.</p>
<p>8h45 à 9h30</p>	<p>Temps libre Collation du matin proposée aux enfants. Mise en place des activités du matin.</p>
<p>9H30 à 12h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité du matin de 9h30 à 11h30 : Les activités du matin se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur par groupe sans se mélanger. Elles sont préparées et encadrées par l'équipe d'animation et favorise l'épanouissement, la socialisation, l'autonomie et la découverte culturelle. • Temps libre de 11h30 à 12h00
<p>12h00 à 13h30</p>	<p>Pause méridienne Passage aux toilettes avant Après les activités les animateurs organisent un retour au calme. L'entrée dans le réfectoire se fait de manière échelonnée, par petit groupe accompagné d'un animateur. Les animateurs participent à ce que le temps du repas soit un moment de partage, calme et convivial. Ils veilleront au bon déroulement du repas et à ce que les enfants goûtent à chaque plat. A la fin du repas les enfants sortent de manière échelonnée, dans le calme. Le repas est suivi d'un temps libre pour les + de 6 ans et d'un temps calme pour les – de 6 ans. Pour les plus petits un temps de repos (sieste) se fera dans le dortoir sous la</p>

	surveillance d'un animateur. Les animateurs mettent en place les activités de l'après-midi.
14H00 à 16h00	Comme pour celles du matin elles se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur. Elles sont préparées et encadrées par l'équipe d'animation et favorise l'épanouissement, la socialisation, l'autonomie et la découverte culturelle.
16h00	Goûter
17h00 à 18h30	Départ des enfants échelonnée. Les enfants restent dans leur salle avec leur groupe et divers ateliers encadrés par l'animateur sont mis en place. Les animateurs devront faire les transmissions aux familles et pointer les enfants.

Journée type périscolaire

7h00 à 08h15	Pour le groupe scolaire St EXUPERY Les enfants sont accueillis par les animateurs puis dirigés pour poser leurs affaires. Les animateurs prendront en compte les informations spécifiques données par les parents. Les animateurs pointeront les enfants.
08h15	Départ aux écoles. A pied pour les plus grands et en bus selon le temps pour les plus petits. Les trajets se feront dans la sécurité en vigueur.
11H30 à 13h30	Pause méridienne Les enfants seront récupérés dans les cours d'écoles par les animateurs puis pointer. Groupe scolaire St EXUPERY Les plus de 6 ans feront le trajet à pied pour se rendre au site Récréa 'Gray accompagnés des animateurs. Les moins de 6 ans feront le trajet en bus accompagnés des animateurs. Groupe scolaire Jeanne BARRET Les enfants de plus de 6 ans et moins de 6 ans feront le trajet à pied jusqu'au collège Romé de l'isle accompagnés par les animateurs. Les animateurs participent à ce que le temps du repas soit un moment de partage, calme et convivial. Ils veilleront

	<p>au bon déroulement du repas et à ce que les enfants goûtent à chaque plat.</p> <p>Accueil éducatif</p> <p>Sur les deux sites les enfants pourront après le repas participer à différentes activités ludiques encadrées par les animateurs.</p> <p>Le passage aux toilettes se fera avant et après le repas.</p> <p>A 13h30, les trajets retours se passeront comme les trajets de l'aller.</p>
16H30 à 18h30	<p>Pour le groupe scolaire St EXUPERY</p> <p>Les enfants seront récupérés par les animateurs dans les cours de l'école ou les classes pour les plus petits puis pointer.</p> <p>Le trajet jusqu'à Récréa 'Gray se fera à pied pour les enfants de plus de 6 ans. Pour les plus petits selon le temps le trajet se fera en minibus.</p> <p>Une fois à la structure, les enfants pourront goûter dans la salle de restauration.</p> <p>Les lundis et jeudis soir, un accompagnement aux devoirs sera proposé.</p> <p>Les autres soirs des activités encadrées seront mis en place.</p> <p>Le départ des enfants se fera de façon échelonnée, les animateurs devront transmettre les informations nécessaires aux familles et pointer les enfants.</p>
18H30	<p>Les animateurs devront s'assurer que les locaux sont ranger avant la fermeture du centre.</p>

G-L'HYGIENE

Avant chaque repas et goûter, un temps d'hygiène est mis en place, chaque enfant se lave les mains. Pendant la confection des repas et des goûters par les enfants, les règles d'hygiène dictées par la loi seront appliquées selon la norme HACCP. Les animateurs veillent particulièrement au respect de ces temps d'hygiène pour limiter au maximum les risques sanitaires et de possibles contagions entre les enfants. Les enfants sont libres d'aller aux toilettes quand ils le souhaitent mais doivent indiquer aux animateurs qu'ils quittent le groupe pour des questions de sécurité. Pour les plus petits, passer aux toilettes est régulièrement proposé (jamais imposé). Aussi, en cas de besoin, un animateur peut les accompagner tout en veillant au respect de leur intimité.

4-LES PARTENAIRES

Récréa 'Gray est une structure qui fonctionne de manière permanente :

- Avec des partenaires institutionnels. (Caisse d'Allocations aux Familles, Mutualité sociale agricole, le service départemental de la jeunesse, éducation et du sport et le service de protection maternelle et infantile)
- Avec des services de la ville (musée, bibliothèque, services techniques)
- Avec des partenaires associatifs sportifs, culturels et environnementaux.

Sur l'année Récréa 'Gray réalisera des projets ou des actions avec certains organismes notamment :

Education nationale

La directrice des écoles et la responsable du périscolaire participent chaque trimestre, pour chaque école primaire et maternelle, au conseil d'école. Les sujets traités sont divers et variés : règlement, sorties, projets de la structure etc...

L'objectif est de créer un lien entre les acteurs éducatif autour de l'enfant et sur son accompagnement.

Le Dispositif " Contrat local d'accompagnement scolaire " est mis en place au sein du groupe scolaire St EXUPERY. Un dispositif gratuit pour les familles. Le dispositif est mis en place les Mardis et Vendredis soir d'Octobre à juin. Les enfants seront accueillis sur la structure Récréa 'Gray de 16h30 (à la sortie d'école => 18h00. Si l'enfant est toujours présent après 18h00, la famille sera facturée en fonction du temps de présence et du tarif correspondant à son quotient familial.

Collège Romé de l'Isle

Tous les jours, les effectifs de restauration sont transmis au collège. Tous les mois, un tableau des effectifs totaux est donné au collège pour que le collège facture les repas à la ville.

Une convention est signée entre la mairie et le département. Celui-ci peut accueillir 36 primaires maximum et 28 maternels. En parallèle, un travail est entamé avec l'intendante du collège afin de répondre au mieux à l'accueil des enfants primaires et maternels.

Le centre communal d'action social de la ville de Gray

L'objectif est de mener des actions gracieusement en lien avec l'intergénérationnel. Les bénéficiaires du CCAS et les enfants de Récréa 'Gray se réunissent autour d'activités ludiques. (Olympiades, activité manuelle, activités sportives, scientifiques, sorties...) L'objectif est de créer des relations entre générations. Les deux responsables se mettent en relation pour la conception des actions.

La structure accueil pendant le temps méridien quatre fois par mois des bénéficiaires du centre communal d'action social de Gray. L'objectif est la réalisation d'une

restauration scolaire intergénérationnel. Les bénéficiaires prennent le repas avec les enfants. Le coût des repas des bénéficiaires sera à la charge de la ville de Gray. Chaque personne devra être déclarés auprès du service départemental de la jeunesse, de l'éducation et du sport.

Les structures de l'enfance du territoire

Permettre la mixité des publics, la création d'échanges et des pratiques professionnels.

En lien avec le projet éducatif du territoire, les différentes structures se rencontrent autour d'actions communes.

La Caisse d'allocations aux familles

La caisse d'allocations aux familles soutient Récréa 'Gray en versant des subventions sous réserves du respect de certaines conditions. Elle accompagne également les professionnels et les familles.

Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille

Des enfants issus de l'IDEF sont accueillis sur les différents services. Des rencontres régulières sont instaurées tout au long de l'année avec les responsables et les éducateurs de chaque unité. En cas de problème rencontré sur le terrain, l'éducateur en charge de l'enfant concerné est immédiatement contacté. Les enfants sont accueillis tout au long de l'année par décision de justice à plus ou moins long terme en attente d'une autre décision qui pourra le replacer dans sa famille.

Les associations sportives, culturelle du territoire

La structure prendra contact avec les associations du territoire pour mener à bien des projets ou des activités. L'objectif est de favoriser la découverte des enfants sur différents thèmes.

L'unité d'enseignement en maternelle (UEMA)

Le groupe scolaire Jeanne BARRET dispose d'une classe accueillent 8 enfants âgés de 3 à 6 ans des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement, orientés vers un établissement ou un service médico-social.

Les enfants peuvent être accueillis sur le temps méridien, périscolaire et extrascolaire de la structure. Les enfants seront accompagnés d'éducateurs qui devront être déclarer auprès du service départemental de la jeunesse, d'éducation et du sport. Les enfants seront inclus en fonction du règlement de la structure et du fonctionnement. Les familles devront fournir un dossier d'inscription.

5- CHARTE DE LAICITE

La charte est disponible sur la Caisse d'allocation familiale de la Haute-Saône.

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque,

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

